



Ecole Ste Marie
21, Rue St Jacques
17800 PONS
@mail : ecole.stemarie01@orange.fr



OGEC / AEP Sainte-Marie
N° SIRET: 781.319.637.00026
Tel: 05.46.91.35.94

CIRCULAIRE FINANCIERE 2025-2026

L'école Sainte-Marie est un établissement catholique d'enseignement, sous contrat d'association avec l'Etat.

La vie de l'établissement est organisée par le chef d'établissement qui travaille en étroite collaboration avec l'OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) à qui incombe la gestion financière et immobilière de l'école.

Toutes les opérations financières (recettes/dépenses) de l'école sont gérées par cette association, composée de **membres bénévoles**, parents d'élèves ou non, et soumises aux contrôles comptables usuels.

Elle se doit de couvrir notamment les **frais de personnel** des ASEM et personnels de service, de **charges courantes** (eau, électricité, chauffage...), de **mobilier**, de **matériel pédagogique**, de **travaux** d'entretien des bâtiments. Elle doit s'assurer de la conformité aux normes sanitaires en vigueur et de la sécurité, notamment incendie, obligatoire pour les établissements scolaires.

Ses **recettes** proviennent exclusivement :

- des **subventions** versées par les mairies de Pons, et des communes dont sont originaires les enfants scolarisés à Sainte-Marie quand elles n'ont plus d'écoles sur leur territoire (cas de St Léger, Belluire, St-Seurin de Palenne, Mazerolles, St Quantin de Rancanne, et Tanzac) ;
- des **contributions versées par les familles**.

Une assemblée générale se tient chaque année, durant laquelle sont présentés et soumis au vote les rapports moraux du (de la) Président(e) et financiers du (de la) Trésorier(ère). Toute personne intéressée, parent d'élève(s) ou non, peut faire acte de candidature et devenir membre du Conseil d'administration de l'OGEC, composé, conformément à ses statuts, de 12 membres maximum élus par l'assemblée générale pour 3 ans et rééligibles.

1) FACTURATION

TARIF A	De la PS au CM2 : 60 € / mois et par enfant	Tarif moyen correspondant au coût de l'élève
TARIF B	54 € / mois pour le 2ème enfant scolarisé dans l'établissement.	
TARIF C	39 € / mois pour le 3ème enfant scolarisé dans l'établissement.	
TARIF D	TPS : 99 € / mois et par enfant, plus une caution de 250 euros encaissées puis remboursées lors des premières facturations de PS. La caution ne sera pas remboursée si l'enfant ne continue pas sa scolarité à l'Ecole Sainte Marie sauf en cas de force majeure (déménagement à plus de 15 km, perte d'un emploi, décès ou maladie grave)	
	20 € couvrant les frais administratifs à l'inscription pour chaque nouvelle famille	
DONS	Vous pouvez à tout moment de l'année faire un don qui pourra être défiscalisé (reçu CERFA) pour aider à améliorer la vie de l'école via la Fondation Saint Matthieu .	

Soucieux de proposer des tarifs répondant le plus justement possible à l'équilibre financier de notre établissement, nous demandons aux familles le **règlement par virement** de préférence, par chèque ou par dépôt d'espèces (à remettre dans ce dernier cas au chef d'établissement) **au 20 de chaque mois** et nous vous prions de bien vouloir éviter les retards de paiement toujours très préjudiciables pour tous. En cas de non-paiement, un 1^{er} courrier de rappel en AR vous sera adressé. En cas de non-réponse, des mesures disciplinaires pourront être envisagées afin d'obtenir le paiement des sommes dues. Il en va de la responsabilité de chacun(e) et de l'équilibre financier de notre école.

2) SERVICES

La garderie, la restauration scolaire et les fournitures scolaires sont des services proposés par l'établissement. Il n'est donc pas tenu d'accepter un élève ou une famille dont le comportement ou les attentes ne répondraient pas au règlement intérieur et au projet éducatif de l'établissement.

❖ RESTAURATION SCOLAIRE

Les repas sont confectionnés par la société de restauration SODEXO, livrés froids et réchauffés à la cantine de l'école. Le montant des repas s'ajoute à la facturation.

Prix du repas au ticket pour les repas occasionnels : **6 €** ou au forfait annuel régulier **5.25 €** par repas pour 2, 3 ou 4 repas par semaine.

❖ GARDERIE et ETUDE

La garderie est un service dont on doit respecter les horaires.

Horaires : Matin : **7h30 jusqu'à 8h30** Soir : **16h45 jusqu'à 18h30**.
Tarifs : **2.00 €** pour la demi-journée, (soit le matin, soit le soir jusqu'à 18h00)
2 € pour la demi-heure supplémentaire (18h00 – 18h30)

❖ FOURNITURES SCOLAIRES DE RENTREE

Tout au long de l'année nous fournissons du matériel pour un coût d'une trentaine d'euros par enfant, selon les classes, facturés en septembre. C'est un service rendu aux familles afin de réduire le coût des achats de fournitures de rentrée scolaire (achetant en grosse quantité, l'établissement a des tarifs préférentiels sur le tarif grand public). La liste des fournitures complémentaires (agenda, trousse, ...) demandée pour la rentrée vous sera communiquée au mois de juin.

3) ADHESION À L'APEL SAINTE-MARIE

Vous avez choisi d'inscrire votre enfant au sein d'une institution libre et de grande qualité, porteuse de valeurs et empreinte d'une volonté de réussite pour chacun de vos enfants. L'APEL (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre), animée par une équipe de parents bénévoles, est soucieuse de cette réussite et, est le porte-parole de tous les parents d'enfants scolarisés dans l'Enseignement catholique.

Nous vous proposons donc d'adhérer à l'APEL : avec une cotisation de **22 € par an et par famille**. Cette dernière est reversée en partie à l'APEL 17 et à l'APEL de l'établissement. Elle contribue à soutenir les projets pédagogiques, les différentes manifestations de l'école, à recevoir l'abonnement à la revue « Famille & Education », à avoir accès au site www.apel.fr, et à la plateforme téléphonique APEL Service 01.46.90.09.60, et enfin avoir un accueil gratuit et personnalisé par le Service d'information et conseil aux familles qui répond à toutes vos questions. Cette cotisation est facturée en septembre.

4) ASSURANCE SCOLAIRE

Une assurance scolaire a été souscrite pour le compte de votre enfant, **sans aucun frais supplémentaire**, auprès de la mutuelle Saint-Christophe.

Elle assure votre enfant 24h/24, 365 jours par an, le week-end et durant les vacances, pour les activités scolaires, extra-scolaires, les trajets et dans le cadre de la vie privée. Les dommages corporels subis par l'enfant, même sans tiers responsable identifié, sont garantis dans le monde entier. En vous rendant sur le site www.saint-christophe-assurances.fr, vous pourrez prendre connaissance de l'ensemble des garanties et télécharger votre attestation d'assurance.

Votre enfant doit être couvert par votre assurance habitation au cas où il serait responsable d'un dommage corporel ou matériel. Une attestation pourra vous être demandée si besoin.